

RWANDA 1994 : DERNIÈRE DÉFAITE IMPÉRIALE DE LA FRANCE ?

Publié le 31 août 2021 par Frédéric Thomas



Le Vent Se Lève consacre une série d'articles à la géopolitique des Grands lacs africains. Cette région a vu l'hégémonie française se déliter depuis 1994, au profit de nouvelles grandes puissances, États-Unis et Chine en tête. La responsabilité du gouvernement de François Mitterrand vis-à-vis du génocide des Tutsi constitue un enjeu mémoriel de première importance. Fréquemment mobilisée par le gouvernement de Paul Kagame comme un obstacle au rapprochement entre la France et le Rwanda, elle a ressurgi dans l'actualité à l'occasion de la publication

du rapport Duclert. Ses conclusions, disculpant la France de toute complicité dans le génocide de 1994, ont suscité la controverse. Le rapport n'en souligne par moins le volontaire aveuglement de l'État français. Par Frédéric Thomas¹.

Le 26 mars dernier était remis au président français, Emmanuel Macron, le « Rapport de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994) »¹. Ce rapport, très attendu, apporte peut-être moins de réponses qu'il ne soulève de questions. Et des critiques. D'abord et avant tout sur sa conclusion : « *la France est-elle pour autant complice du génocide des Tutsi ? Si l'on entend par là une volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire, rien dans les archives consultées ne vient le démontrer* » (page 971).

Deux mois plus tard, s'appuyant sur ce document, Emmanuel Macron, en visite diplomatique à Kigali, devait « reconnaître l'ampleur de nos responsabilités ». Mais, c'était pour mieux évacuer toute référence à une quelconque complicité : « *les tueurs qui hantaient les marais, les collines, les églises n'avaient pas le visage de la France. Elle n'a pas été complice. Le sang qui a coulé n'a pas déshonoré ses armes ni les mains de ses soldats qui ont eux aussi vu de leurs yeux l'innommable, pansé des blessures, et étouffé leurs larmes* ». Pas d'excuses officielles donc, mais une formule par laquelle est renvoyée à l'autre la charge du pardon : « *seuls ceux qui ont traversé la nuit peuvent peut-être pardonner, nous faire le don de nous pardonner* »².

Responsable, mais pas coupable ?

En un peu plus de trois mois, entre le 7 avril – au lendemain de l'assassinat du président, Juvénal Habyarimana –, et le 17 juillet 1994 – lorsque le Front patriotique rwandais (FPR) occupe tout le territoire du pays –, 800 000 hommes, femmes et enfants sont tués. Quel rôle la France a-t-elle joué ? Responsabilité ou complicité ? Jeu de mots, enjeu des mots. Car nommer, c'est déjà fixer un cadre de compréhension, dessiner une perspective d'action. Les conclusions du rapport rappellent la formule appelée à devenir célèbre de l'ancienne ministre française des Affaires sociales, Georgina Dufoix, en 1991, lors de l'affaire du sang contaminé : « responsable, mais pas coupable »³. La Belgique, dont la responsabilité n'est pas moins accablante dans ce génocide, suite aux travaux de la Commission parlementaire consacrée au Rwanda, n'en avait pas moins, par la bouche de son Premier ministre, Guy Verhofstadt, en visite à Kigali en 2000, demandé « au nom de mon pays, au nom de mon

peuple » pardon⁴.

Une part des contradictions et ambiguïtés du rapport de 1.000 pages « sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994) » tient en partie à son accès aux documents : nombre d'entre eux ont disparu ou ont été détruits ; d'autres sont introuvables ou ont simplement été refusés à la Commission. Mais cela tient également à la composition de cette Commission et à sa mission : réaliser un travail scientifique, à juste distance de considérations politiques et du travail de la justice. Or, comme l'écrit François Graner, « *globalement, le rapport Duclert [du nom du président de cette Commission] donne l'impression de s'arrêter devant tout ce qui pourrait ouvrir la voie à des poursuites pénales* »⁵.

Tout en ne s'estimant pas habilitée à formuler un jugement, qui est du ressort des tribunaux, « *la Commission Duclert s'autorise à livrer une conclusion éminemment politique. Comme on ne trouve pas de trace d'intention génocidaire chez les décideurs français, elle les exonère de toute complicité* ». Et de remarquer, avec raison, que la définition donnée de la complicité dans ce rapport est particulièrement étriquée et ne correspond pas à la jurisprudence ; notamment la condamnation de Maurice Papon pour complicité de crime contre l'humanité entre 1940 et 1945.

Autre zone d'ombre : l'opération militaro-humanitaire française, baptisée « Turquoise », sur laquelle l'analyse de la Commission semble quelque peu en retrait, même si elle met bien en évidence les enjeux en termes d'images : « *la médiatisation de l'opération Turquoise a été voulue par les autorités politiques pour désarmer les critiques à son encontre, en France comme à l'étranger, et pour en justifier la légitimité* » (page 593) ; les autorités « *confiant à l'opération Turquoise le soin de restaurer son image* » (page 973). De même, en souligne-t-elle l'ambivalence essentielle : elle est placée sous une exigence de neutralité, ce qui conduit à ne pas prendre parti, alors qu'un génocide est en cours. Enfin, elle rappelle que les Français n'ont pas arrêté les membres du gouvernement génocidaire dans la Zone humanitaire sûre – depuis laquelle ils ont, un temps, poursuivi leurs exactions –, et les en ont fait partir au plus vite, afin d'éviter leurs arrestations.

Au passage, le rapport évoque la prise de position d'alors de Médecins sans frontières (MSF), demandant que la communauté internationale cesse « une fois de plus de se cacher derrière le drapeau humanitaire ». L'organisation lance, mi-juin, une pétition à signer, « On n'arrête pas un génocide avec des médecins ! », appelant à une intervention immédiate des Nations

unies⁶. À ce propos, les membres de la Commission font remarquer que le texte, en soulignant l'urgence et en invoquant le pouvoir d'action de la France, « semble légitimer une intervention française ». Toujours est-il qu'il est révélateur que la solution ne soit appréhendée que par le recours à une intervention armée extérieure, sans référence au FPR, alors que c'est bien son avancée rapide qui mettra fin au génocide.

Mensonges, double discours et mauvaise foi imprègnent le récit français, mais le rapport s'attache singulièrement à cerner et à détailler l'aveuglement des autorités françaises, « dans leur soutien à un régime raciste, corrompu et violent » (page 973). Cette cécité, largement documentée et démontrée à travers de nombreux exemples, fait l'objet d'une attention particulière, tant la Commission y voit l'une des clés d'explication de la diplomatie au cours de ces années.

Aveuglement

L'hostilité envers le FPR, « perçu comme une armée étrangère sanguinaire » (page 343), est généralisée et continue au sein des autorités françaises. Elle constitue l'autre face du soutien aveugle au parti au pouvoir au Rwanda ; un soutien qui se confirme et se renforce à la hauteur de la défiance envers le « machiavélisme » de son ennemi ; ennemi commun à la France et aux partisans du *Hutu power*. Le rapport évoque à ce propos un « raisonnement préconçu », un « biais de confirmation », qui privilégie les informations qui vont dans le sens des décisions prises, de la thèse dominante, et par lequel la France est amenée « en quelque sorte à imputer au FPR la responsabilité du génocide » (page 344), après l'avoir nié et avant de parler de massacres et de génocides au pluriel.

« Le discours français présente sur le même plan massacres de masse opérés par les FAR [Forces armées rwandaises] ou des factions hutu proches du pouvoir et représailles pratiquées par le FPR, en omettant de dire que les secondes sont la conséquence des premiers, et que les massacres de Tutsi sont d'une tout autre ampleur que les violences commises par le FPR. La terminologie employée qui, dans le meilleur des cas, fait partager les responsabilités vient au secours de la position officielle » (page 948).

Mais, plus globalement, la lecture des événements et de la réalité rwandaise est faite par les responsables français au prisme « de grilles unilatérales d'interprétation » (page 956) et, surtout, d'une « vision 'ethno-raciale' de l'Afrique : celle d'un continent où se déroulent de façon récurrente des massacres interethniques » (page 397). Le rapport parle même

« d'obsession ethniciste » de la part des autorités françaises (page 739). Les membres de la Commission concluent dès lors : « *du début à la fin de la période étudiée se répètent, dans la production administrative comme dans l'expression politique, les mêmes visions stéréotypées sur les ethnies au Rwanda, sans recul critique ni prises de conscience des acteurs qu'il s'agit là d'un héritage colonial, dans lequel s'inscrit un désaveu de la connaissance scientifique qui souligne le caractère artificiel de ces catégories raciales instituées par le colonisateur belge* » (page 940).

Ce que le rapport nomme un « effondrement intellectuel », un « blocage cognitif profond », ou encore une « forme de faillite intellectuelle des élites administratives et politiques » participe de la manière dont l'administration est organisée, de la soumission à l'autorité dans un cadre hiérarchique et bureaucratique, de la « *pesanteur générale des représentations concernant cette région de l'Afrique (...) mais aussi des préconceptions globales concernant les pays africains, [du] poids de considérations ethnologiques ou politiques* » (page 831). Cette « lecture ethniciste du Rwanda [est] systématique dans les analyses des autorités françaises » s'impose en ignorant sciemment⁷, en écartant et en sanctionnant toute critique, toute réflexion – ainsi que celles et ceux qui les expriment – allant à contre-courant. « Celles et ceux qui contestent cette doxa sont écartés des postes de décision et de réflexion » (page 850).

Si la faillite est collective et structurelle, celle-ci n'efface pas les responsabilités individuelles accablantes, dont celles de l'ambassadeur français à Kigali, en 1994, Jean-Michel Marlaud, du général Christian Quesnot, alors chef d'état-major de Mitterrand, et du président lui-même. En contrepoint, il faut relever les exceptions : les rares voix de militaires, fonctionnaires, journalistes, qui osèrent s'opposer à une lecture qui a autorisé sinon encouragé l'alignement sur un pouvoir génocidaire. Mais force est de reconnaître que l'aveuglement faisait système⁸.

Françafrique

Les 7 et 8 novembre 1994, se tient à Biarritz, le dix-huitième sommet franco-africain. La France y a invité trente-sept chefs d'États africains. Mais pas le nouveau gouvernement rwandais. Entouré d'une certaine solennité, le discours de François Mitterrand, dont c'est le dernier sommet franco-africain (son mandat se termine en mai 1995), se conclut par :

« *Telle est la leçon pour demain. Je le dis solennellement devant vous : La France doit*

maintenir sa route et refuser de réduire son ambition africaine. Pourquoi le ferait-elle ? Elle représente pour une grande partie de votre continent africain un facteur incomparable d'équilibre et de progrès. (...) J'en appelle à ceux qui auront après moi la charge des affaires du pays. La France ne serait plus tout à fait elle-même aux yeux du monde, si elle renonçait à être présente en Afrique, aux côtés des Africains (...). Le couple France-Afrique sera un couple fort ! »⁹.

N'est-ce pas cette « ambition » et ce mariage forcé de la Françafrique qui constituent à la fois le terreau, la légitimité et la destination de l'aveuglement ? Et qui lui donnent ses moyens ? Le rapport de la Commission insiste à juste titre sur la responsabilité de Mitterrand, mais sa vision n'est-elle pas celle des autorités françaises dans leur ensemble, à laquelle le président donne un accent et une solennité particuliers ? Son discours à Biarritz ramasse tous les clichés sur l'Afrique, qui sont à la source de l'aveuglement politique, pour se muer en politique de l'aveuglement.

Au cours de son discours, Mitterrand évoque « le drame du Rwanda », qui hante le sommet, prétendant que « nous étions près d'une solution », et parlant de « la guerre civile » et des « génocides » (au pluriel). Sa lecture de la situation rwandaise et du rôle de la France ?

« Du Libéria au Rwanda, c'est la même logique qui prévaut, la logique de guerre, qui fait le malheur de l'Afrique depuis trop d'années.

- Mais la France ne peut pas être, à elle seule, chargée d'éteindre les incendies.

En vérité, vous le savez, aucune police d'assurance internationale ne peut empêcher un peuple de s'autodétruire, et on ne peut pas demander non plus l'impossible à la communauté internationale, et encore moins à la France tant elle est seule, lorsque des chefs locaux décident délibérément de conduire une aventure à la pointe des baïonnettes ou de régler des comptes à coup de machettes ».

Le génocide ? Des chefs locaux qui règlent des comptes « à coup de machettes », un peuple qui s'autodétruit. La France ? Trop sollicitée, malgré toute sa bonne volonté, elle ne peut, à elle seule, éteindre les incendies, et constituer une « police d'assurance internationale » pour empêcher « la logique de guerre », qui prévaut en Afrique. Ce discours serait seulement imbécile et caricatural s'il n'était dangereux. Et institutionnalisé. Ainsi, treize ans plus tard, le 26 juillet 2007, le président français d'alors, Nicolas Sarkozy, prononçait un discours à Dakar

autant, sinon plus, insultant et violent : « *le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. (...) Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès* »¹⁰.

L'histoire, la politique, la sociologie s'arrêteraient donc aux portes du continent africain. D'où l'adresse à « l'homme africain » pour qu'il affronte, enfin, les drames et « le malheur de l'Afrique ». Il est paradoxal qu'un État qui se gargarise de son universalisme, et n'a de cesse de fustiger le « multiculturalisme », opère en fonction de critères ethniques et raciaux. Le complexe de rapports sociaux, du poids historique et des enjeux de pouvoir à l'œuvre sur le continent est écrasé sous une grille de lecture « 'ethno-raciale' ». Une lecture qui a le double avantage de permettre de mettre en avant « les aspects positifs de la colonisation »¹¹ et de légitimer la politique de la Françafrique.

La fonction stratégique de cette vision se vérifie, en 1994, dans le cas rwandais, comme le rapporte la Commission :

« Faute d'une approche historique et sociologique du Rwanda, une part de la réalité échappe totalement à la France, celle précisément qui pourrait permettre d'articuler une autre politique. Cet aveuglement résulte aussi d'un alignement plus ou moins total sur le régime d'Habyarimana dont le pouvoir se définit par des critères racistes. Cette réalité est perçue par la France, mais elle est admise comme une donnée structurelle, définitive, avec laquelle il faut composer voire qu'il faut endosser. Alors que le critère politique est avancé par le FPR pour se définir, celui-ci est rejeté, et même combattu, par les responsables français qui s'appliquent à enfermer le mouvement dans une grille ethniciste et nationale. Ce double déni de réalité (...) constitue les bases de la pensée étatique française sur le Rwanda » (pages 849-850).

L'aveuglement est le fruit (pourri) d'une vision et d'un alignement, mais il sert également une stratégie en évacuant d'autres choix possibles et en « naturalisant » la politique poursuivie. Le déni de réalité se double d'un déni du politique – de ses enjeux et de ses acteurs – et se prolonge en une politique du déni. À la question candide des membres de la Commission – « on peut se demander si, finalement, les décideurs français voulaient vraiment entendre une analyse qui venait, au moins en partie, contredire la politique mise en œuvre au Rwanda » (page 777) –, la réponse semble donc bien être : *non*.

Dernière défaite impériale ?

Interrogé par *Le Monde*, le président de la Commission Rwanda, l'historien Vincent Duclert, a insisté sur « l'incompréhension » dont ont fait preuve les autorités françaises. « *La France n'a rien vu ni compris des événements, alors que des outils puissants de compréhension existaient à l'époque. (...) Le problème-clé est que la France n'a rien compris au sujet. Cela peut peut-être excuser ce désastre et cette défaite* »¹².

« *La question est de savoir, poursuit alors Vincent Duclert, si l'on peut être complice de quelque chose dont on ne comprend absolument pas l'aboutissement. Ce n'est peut-être pas à nous de répondre. Nous avons préféré chercher à connaître et à comprendre la faillite d'une histoire française au Rwanda, où les stigmates de la colonisation ont pris le pas sur la France démocratique* ».

Mais la question est mal posée. Le problème n'est, en fin de compte, pas que la France n'ait rien vu ni compris, mais qu'elle n'a pas voulu voir ni comprendre, qu'elle a fait en sorte qu'on ne puisse voir ce qui se passait, qu'elle s'est arrangée pour imposer un aveuglement, qui allait de pair avec sa politique. Et elle a préféré le déni de la réalité que la remise en cause de sa stratégie. Bref, l'État français n'a pas voulu voir les implications et les conséquences de sa politique, pour ne pas dévier de la ligne qu'il s'était fixée. Tant pis pour la réalité et les 800 000 femmes, enfants et hommes massacrés.

« La faillite de la France au Rwanda (...) peut s'apparenter, à cet égard, à une dernière défaite impériale d'autant plus grave qu'elle n'est ni formulée ni regardée » conclut le « Rapport de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994) » (page 974). Encore faudrait-il pour cela que les leçons aient été tirées, qu'un tournant politique ait eu lieu et que la France ait, définitivement, rompu avec sa vision impériale. On peut en douter.

Notes :

1 Docteur en sciences politiques, chargé d'étude au CETRI - Centre tricontinental (www.cetri.be).

2 Le document est accessible en ligne :

<https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994>. Sauf indications contraires, tous les extraits proviennent de ce rapport (nous indiquons à chaque fois le numéro de page).

3 « Discours du Président de la République au Mémorial du génocide perpétré contre les Tutsis », 27 mai 2021,

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/05/27/discours-du-president-emmanuel-macron-depuis-le-memorial-du-genocide-perpetre-contre-les-tutsis-en-1994>. Sur la réception de ce discours, lire entre autre Benjamin Roger et Mehdi Ba, « Emmanuel Macron au Rwanda : le pardon sans le demander », *Jeune Afrique*, 27 mai 2021, <https://www.jeuneafrique.com/1178825/politique/genocide-au-rwanda-emmanuel-macron-reconnait-lampleur-des-responsabilites-francaises/>.

4 « Mme Dufoix s'estime 'responsable' mais pas 'coupable' », *Le Monde*, 5 novembre 1991, https://www.lemonde.fr/archives/article/1991/11/05/mme-dufoix-s-estime-responsable-mais-pas-coupable_4033131_1819218.html.

5 Colette Braeckman, « Des décennies de responsabilité belge », *Monde diplomatique*, mai 2021, pages 14-15, <https://www.monde-diplomatique.fr/2021/05/BRAECKMAN/63036>. Les États-Unis et les Nations unies présentèrent également leurs excuses.

6 François Graner, « En France, des archives bien gardées », *Monde diplomatique*, février 2021, page 13, <https://www.monde-diplomatique.fr/2021/05/GRANER/63084>. De manière générale, je renvoie à cet article pour une synthèse des « insuffisances » et contradictions de ce rapport. Sauf indications contraires, les citations proviennent de ce texte.

7 « Appel de MSF », 18 juin 1994, <https://francegenocidetutsi.org/63-199406JournalMSFINFOPetitionGenocide.pdf>.

8 Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, dès les premiers jours du génocide, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) diffuse une note selon laquelle le FPR n'est pas impliqué dans les événements, et que les exactions sont commises par la garde présidentielle et visent les principaux chefs de file de l'opposition. Information volontairement ignorée et écartée.

9 « Au constat de ces responsabilités institutionnelles s'ajoutent des responsabilités

intellectuelles qui, cumulées, font système et témoignent d'une défaite de la pensée » (page 972).

10 « Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la démocratisation de l'Afrique, la proposition de créer une force d'intervention interafricaine pour la prévention des conflits et l'organisation du développement et de la croissance du continent, Biarritz le 8 novembre 1994 »,

<https://www.vie-publique.fr/discours/128703-discours-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-sur-la-d>. Sauf indications contraires, toutes les citations proviennent de ce discours.

11 « Le discours de Dakar de Nicolas Sarkozy », *Le Monde*, 9 novembre 2007,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar_976786_3212.html.

Pour une critique de ce discours par un collectif d'intellectuels africains, lire « L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar », France, éditions Philippe Rey, 2008.

12 En référence à l'article 4 de la loi française du 23 février 2005, stipulant : « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ». Sur toute cette controverse, lire notamment Henri Marque, « Histoire d'un fiasco », *Jeune Afrique*, 28 février 2006,

<https://www.jeuneafrique.com/67587/archives-thematique/histoire-d-un-fiasco/>, et Laetitia Van Eeckhout, « Des historiens fustigent une loi prônant un enseignement positif de la colonisation », *Le Monde*, 14 avril 2005,

https://www.lemonde.fr/societe/article/2005/04/14/des-historiens-fustigent-une-loi-pronant-un-enseignement-positif-de-la-colonisation_638962_3224.html.

13 « Vincent Duclert : 'Le dossier rwandais a été contaminé par le mensonge, la manipulation et la passion' », *Le Monde*, 26 mars 2021,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/03/26/vincent-duclert-le-dossier-rwandais-a-ete-contamine-par-le-mensonge-la-manipulation-et-la-passion_6074605_3212.html.